

n'ayant d'autre ambition que celle d'arracher les âmes au démon, et de les rendre à Dieu, qu'ont été alloués les 1,074,000 francs, résultat de la recette de 1859.

Qu'elle joie pour un Associé de la Ste. Enfance de voir ses offrandes si bien employées, surtout quand il pense que, sans sortir de sa maison, sans quitter son pays, il a part aux travaux de ces glorieux missionnaires !... Et c'est en toute vérité, car il est écrit que celui qui *soutient le missionnaire, partage sa récompense.*

Ainsi, si l'apôtre traverse les mers, s'il régénère les âmes dans les eaux sacrées du baptême, c'est son ouvrage !

Gloire à Dieu qui se sert ainsi des enfants pour sauver d'autres enfants !...